

FICHE N5 Exposition aux pesticides

Objectif : Suivre l'usage des pesticides dans la ville

La ville de Montreuil a autrefois traité ses espaces publics et espaces de nature avec des pesticides, comme dans la plupart des villes françaises. Les enseignements sur la nocivité de ces produits pour la santé humaine et pour l'environnement ont peu à peu été intégrés et la ville est engagée dans une démarche « zéro pesticides » depuis 2008 dans les espaces verts, confirmée par l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

En matière de pesticides dans la ville, Montreuil se classe donc en 2017 dans la catégorie :

Aucun usage de pesticides sauf sur quelques espaces à contraintes (cimetière, terrains de sport, zone de voirie d'accès dangereux).

Dans le même esprit, les **aliments proposés dans les cantines scolaires et périscolaires sont passés en septembre 2019 de 30 % à 70 % bio** pour moins exposer les enfants aux produits phytosanitaires généralement utilisés dans la distribution habituelle et contribuer à développer une agriculture sans pesticides.

A - Les pesticides dans l'espace public

Produits phytosanitaires utilisés en 2007 dans les espaces verts (avant les nouvelles directives)

Nom commercial	type	Usage	Classement toxicologique	Unité	Utilisation 2007	Prix (euro)
Conserve	insecticide	Thrips (insects)	Xn nocif	litre	1	130,49
Gardenet granulés	désherbant	arbustes, rosiers	Xn nocif	kg	160	785,60
Greenor	sélectif gazon		Xi irritant	litre	10	152,90
Hydroplus rexolin				kg	1	22,44
Limatak	anti limaces		sans classement	kg	75	202,50
Roundup turbovert	désherbant		Xn nocif	litre	40	554,40
Solution bordelaise	fongicide			kg	10	58,80
			Total			1907,1

Depuis 2008, le service Jardin et Nature en Ville n'utilise plus d'engrais chimiques sur ses espaces et complète les amendements avec des engrais organiques.

Les jardins partagés et les jardins familiaux ne doivent pas ou plus utiliser de pesticides. Le contrôle reste toutefois difficile à effectuer partout. La ville n'intervient pas dans les jardins privés, une communication visant à ne pas utiliser de pesticides et à préférer un mode de gestion écologique des jardins favorable à la biodiversité est réalisée depuis 2014.

Certains produits phytosanitaires restent utilisés par d'autres services dans des « espaces à contraintes » tels que le cimetière (ancien et nouveau), les terrains de sports :

Utilisation au cimetière

Après 2008, aucune nouvelle commande de produit n'a été faite, conformément à la demande politique de supprimer l'utilisation de produits herbicides. Mais l'image du cimetière, associée à la netteté et l'entretien demande un traitement spécifique lourd (interventions manuelles). Une série de plaintes liées à l'aspect « mal entretenu » ont finalement conduit la ville à reprendre des pulvérisations à partir de 2014 avec une société prestataire TV NET (avec du personnel obligatoirement formés). Ces traitements sont effectués sous certaines conditions : pas de vent, pas de pluie dans les jours suivants, en soirée (en l'absence de visiteurs).

À noter : le cimetière de Montreuil a une surface de près de 12 ha, il comprend 23000 sépultures (soit plus de 50000 corps), 27 km d'allées. Dans les années 80, près de 40 personnes étaient affectées à l'entretien, 8 personnes en 2015. Les produits utilisés avant 2007 avaient une rémanence très forte (près de 5 ans), ceux utilisés aujourd'hui ont une rémanence n'excédant pas quelques mois.



Depuis 2015, des aménagements qualitatifs sont réalisés pour faciliter l'entretien : des banquettes enherbées (photo à droite) pouvant facilement être tondues remplacent les revêtements dégradés anciens et des gravillons où il était très difficile d'intervenir sans produits. Des talus en pente nécessitent cependant l'intervention de sociétés extérieures spécialisées.

Utilisation pour les terrains de sport (par le service des sports)

Année	2007	2017
Surfaces concernées	3 terrains enherbés (2 terrains de foot et 1 de rugby)	Stade Jean Delberg (seul terrain enherbé, les autres sont en stabilisé ou synthétique)
Quantité de produit utilisé	20 L	40 L (une fois le produit dilué avec de l'eau)
Nom du produit	-	Kangourou Parcours + Pavanett EV
Coût (€)	2050	

Utilisation pour la voirie (par le service propreté urbaine)

Année	2007	2017
Quantité de produit utilisé	265 L	-
Nom du produit	Tersol AD (désherbant)	-
Coût (€)	2199,50	-

Après 2008, aucune commande n'a été faite. En 2014, des habitants se plaignent de l'aspect « mal entretenu » de certaines rues : le service propreté urbaine a alors engagé des opérations pilotes de nettoyage dont certaines permettant de tester un herbicide à base de colza avec une société prestataire.



Entre 2015 et 2017, une campagne de recouvrement de fosse d'arbres est menée par le service de la propreté urbaine pour prévenir la pousse des herbes : 750 pieds d'arbres sont recouverts d'enrobé (fosses sans arbre), de résine drainante et sol souple en 24 mois soit 13 à 14 % des arbres d'alignement de la ville.
Coût total : 500000 € HT.

Interpellations des administrés du fait de pulvérisation de pesticides sur la voirie

Des habitants interpellent les services lors de traitement de voirie : des apiculteurs amateurs, des jardiniers des jardins partagés et familiaux, des habitants qui s'inquiètent pour les enfants. Mais leur nombre n'est pas comptabilisé à ce jour et on peut supposer que beaucoup de personnes ignorent le sujet ou bien n'imaginent pas qu'il puisse y avoir d'autres solutions.

Sans parler de pesticides, environ **une quarantaine de personnes ont signalé en 2014 à la ville** qu'ils souhaitaient que les plantes sauvages devant chez eux ne soient pas retirées ni traitées (projets « On sème à Montreuil ») ce qui montre une évolution dans l'acceptation des plantes spontanées.



Utilisation pour les bâtiments et terrains communaux (par le service communal d'hygiène et de santé)

Le SCHS est le service référent pour la lutte contre les rats et certains insectes considérés comme nuisibles dans les bâtiments communaux. En 2014, suite à une série de plaintes, ce pilotage est réaffirmé et le SCHS coordonne désormais les actions contre les rats auprès des différents intervenants : le conseil départemental 93, les bailleurs publics et privés, le Territoire Est Ensemble (pour l'assainissement) . L'action consiste en une intervention raticide coordonnée 2 fois/an.

Année	2014	2017
Coût de la prestation contre les rats (€)	29445	
Quantité de produit utilisé (rats)	265 L	-
Nom du produit (rats)		-
Coût de la prestation contre les insectes (€)	8864	
Quantité de produit utilisé (insectes)		
Nature du produit (insectes)	Différents produits contre les cafards, moustiques, guêpes	-

Participation de la ville à des événements d'information sur les pesticides

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides (chaque année en mars), des expositions à visée pédagogiques ont été montrées :

- en 2010, exposition de Natureparif sur les pesticides,
- en 2013, exposition « Sous nos pieds, la terre, la vie » de Natureparif (photo)
- la lettre d'information Coup de Pouss' rappelle régulièrement depuis 2016 l'échéance de la fin de l'usage des pesticides par la collectivité et par les particuliers et informe d'initiatives (formations, méthodes) permettant de cultiver sans pesticides.



B- Le Bio dans les cantines

Favoriser l'agriculture bio « ici » (consommation) contribue à développer les espaces sans pesticides « là-bas » (lieu de production). C'est également un bon moyen de sensibiliser les habitants à la question de l'approvisionnement en nourriture, de faire le lien entre nos gestes du quotidien et leurs conséquences, entre la ville et les régions qui produisent son alimentation (terres agricoles plus ou moins lointaines).

Depuis 2012 les appels d'offres pour la restauration collective (scolaire, péri-scolaire et personnes âgées des foyers logements) intègrent l'alimentation bio. Le marché a été attribué à la société Elior entre juillet 2012 et juillet 2015 et à la Sogeres de janvier 2016 à janvier 2019 : livraison de plats en barquettes jetables pour 49 établissements scolaires (matinale, repas, goûter) dont 12 self-services (+ 2 centres de loisirs de Montreuil en Seine-et-Marne fonctionnant pendant les vacances d'été). Les plats sont livrés prêts à servir, le personnel de la restauration n'étant disponible pour la restauration que sur une plage horaire limitée. Les établissements sont dotés du matériel nécessaire à la conservation des plats, à leur mise en température, au service et au nettoyage des matériels et locaux.

30 % d'aliments bio sont proposés dans les cantines scolaires et péri-scolaires décomposés comme suit : 32 composantes bio par cycle de 20 jours, et 1 composante bio minimum par jour.

Les aliments bio sont : les fruits, légumes, pains, pâtisseries, céréales, légumineuses, produits laitiers. Plusieurs composantes sont issues de circuits courts.

Des animations sur l'équilibre des repas, le goût, l'alimentation selon les saisons ont lieu dans l'année. Le marché prévoit également la restauration - non bio - des personnes âgées des 2 foyers logements Blancs vilains et Ramenas (57 repas par jour en moyenne) 6 jours sur 7 jours. La livraison s'effectue sur 5 jours en barquettes individuelles en liaison froide, les résidences étant équipées d'offices de remise en température.

En septembre 2019, la Ville de Montreuil renforce cette politique dans les cantines de ses 54 écoles :

- Passage à **70 %** de composantes bio dans les repas contre 30 % auparavant ;
- 100 % de pain bio y compris pour les 5 000 goûters ;
- Doublement des repas végétariens. Passage à un repas végétarien par semaine contre un tous les 15 jours auparavant ;
- Développement des mesures de tri ;
- Remplacement des brocs et verres actuels par du matériel sans plastique.

Chaque jour, 8 500 enfants partagent la pause méridienne, encadrés par des animateurs de la Ville et accompagnés par 428 agents de restauration. Les repas servis par les personnels municipaux sont préparés par l'entreprise Sogeres, depuis une cuisine centrale située à Osny, dans le Val d'Oise.

Fin 2019, le contrat de la Ville avec la Sogeres arrivera à son terme. Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, la municipalité posera des exigences allant encore plus loin que ces nouvelles mesures, notamment en matière de bio, de qualité des contenants et du volume des repas non carnés. La Ville demandera notamment aux candidats de présenter une offre intégrant la suppression totale des contenants en plastique dès janvier 2020.

Informations complémentaires

La France est le premier utilisateur européen de produits phytosanitaires (appelés également pesticides), avec un peu plus de 100 000 tonnes déversées chaque année. Ces produits regroupent les herbicides, les fongicides, les insecticides, les rodenticides, etc. Ils sont appliqués dans les **zones agricoles mais aussi en milieu urbanisé** dont l'essentiel par les **particuliers** (90 %) et les **communes** (10 %). Ces produits, en majorité des désherbants, sont fréquemment retrouvés dans les rivières, les lacs et les eaux souterraines. En effet, une très petite quantité de produit parvenant à la rivière ou à la nappe peut provoquer une pollution étendue susceptible d'affecter la faune et la flore aquatiques et rendre l'eau impropre à la consommation pour l'homme. En ville, les traitements par produits phytosanitaires peuvent causer des intoxications des agents municipaux qui les appliquent.

Même si seulement **10 % de ces produits sont destinés aux espaces verts publics, aux voiries et aux jardins privés, ils seraient à l'origine de près de 30 % de la pollution des eaux par les pesticides**, le reste provenant de l'agriculture. En effet, si les quantités utilisées dans les jardins et les zones urbaines sont nettement inférieures à celles utilisées en agriculture, les lieux d'application (fossés, pentes de garage, allées gravillonnées, sols imperméables et inertes...), ont montré une pollution des eaux plus directe.

La loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau national, dite « loi Labbé », complétée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, prévoit la mise en place de l'objectif « zéro pesticide » : depuis le 1er janvier 2017 l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics sur les espaces verts, les promenades, les forêts, et les voiries (sauf

dérogations liées à la sécurité ou des sujétions disproportionnées) accessibles ou ouverts au public, est interdit.

Aliments bio dans les cantines : la loi Grenelle de 2009 fixait, entre autres, l'objectif, pour l'année 2010, d'introduire 15 % de denrées issues de l'agriculture biologique dans les menus des cantines scolaires et d'atteindre 20 % en 2012. En 2014, 59 % des cantines scolaires servaient des produits biologiques selon l'Agence bio, mais parfois un seul produit bio sur l'ensemble des repas distribués dans l'année pouvait être comptabilisé. En 2015 les restaurants scolaires proposant une alimentation composée de 20 % d'aliments bio tout au long de l'année sont environ 5 %, moins de 5 % d'aliments biologiques sont consommés dans toutes les cantines de France.

Sources

- 1) Direction de l'environnement et du Cadre de Vie
- 2) Service municipal des sports
- 3) Service de la propreté urbaine